



Avenant adaptation compositions d'équipage LC : **ON NE VOUS DIT PAS TOUT**

L'avenant « *mesures exceptionnelles d'adaptation des compositions équipage* » a été signé le 28 octobre 2020 par les syndicats de L'INTERSYNDICALE PNC (SNPNC et UNSA PNC) et le SNGAF.

■ CONTEXTE DE LA NÉGOCIATION

Cet accord avait été signé dans un contexte de sureffectif majeur et de faible remplissage des avions afin de contribuer à la préservation de la trésorerie.

L'Entreprise était déterminée à réaliser une économie de l'ordre de 30 millions d'euros pour faire face à une crise sanitaire et économique inédite.

Les **O**rganisations **S**yndicales **R**éprésentatives (O.S.R) signataires avaient conscience qu'il était plus responsable et judicieux de permettre l'application de cette modulation équipage sur Long Courrier plutôt que de laisser l'Entreprise s'attaquer à notre rémunération, voire à nos règles d'utilisation.

Nos détracteurs avaient tendance à omettre volontairement cette donnée essentielle. **La mise en place de cet avenant nous a donc permis de maintenir notre niveau de rémunération et nos conditions de travail (mais aussi nos droits à la CRPN),** à un moment où certaines compagnies aériennes mettaient en place des plans de suppressions d'emplois, ou même pire, disparaissaient.

■ OMICRON : DU « SUREFF » AU « SOUSEFF »

A l'automne 2021, les premiers signes de reprise d'activité se sont fait sentir avec, notamment, la réouverture des États Unis le 8 novembre.

On pensait enfin sortir de cette crise, les mesures sanitaires se levaient progressivement en Europe, le programme des vols s'étoffait, l'activité PNC reprenait progressivement.

Mais voilà, en décembre 2021, le variant Omicron a brusquement changé la donne.

Le nombre de contaminations chez les PNC explosait. L'Entreprise a alors été confrontée à une situation paradoxale : passer d'un sureffectif PNC avéré à un sous-effectif majeur.

Dans ce contexte, sont apparues des divergences importantes concernant l'attribution des RADD pour composition équipage réduite. Comment imaginer un tel scénario au moment où les négociations de cet avenant ont eu lieu ? **Avancer le contraire serait faire preuve d'une réelle malhonnêteté intellectuelle.**

C'est pourquoi, le 10 janvier 2022, L'INTERSYNDICALE PNC a demandé par courrier à la direction du PNC, l'organisation d'un comité de suivi de cet accord au cours duquel nous avons exprimé notre détermination à mettre fin à cet avenant (courrier consultable [ici](#)).

La direction a fait le choix de refuser en s'appuyant sur l'importance de cet avenant pour son intérêt économique dans le contexte de crise sanitaire et a réaffirmé sa volonté de l'utiliser jusqu'à son terme (valable jusqu'au 31 décembre 2022). Dont acte.

La vague Omicron a duré, les tensions-effectifs se sont multipliées au printemps, les divergences concernant l'attribution des RADD pour composition équipage réduite se sont multipliées.

▪ **L'IS PNC EXIGE LA SUPPRESSION PURE ET SIMPLE DE CET AVENANT**

C'en est trop. Les difficultés opérationnelles, la mauvaise gestion des effectifs, l'interprétation des textes, sont autant d'irritants qui ne permettent pas à la population PNC d'appréhender la saison estivale de la meilleure des façons.

L'Entreprise jette un voile pudique sur la frustration et la démotivation qui gagne ses équipages à l'aube d'une période sensée permettre à AF de dégager du cash et d'accélérer sa stratégie de désendettement.

C'est pourquoi, au cours d'un nouveau comité de suivi qui s'est déroulé le 23 mai 2022, L'INTERSYNDICALE PNC a de nouveau exprimé sa volonté **d'en finir avec cet avenant modulation équipage.**

Une fois de plus, nous n'avons pas été écoutés. Pire, nos interlocuteurs ont voulu nous faire croire qu'ils partageaient notre point de vue.

La direction a donc décidé de **SUSPENDRE** ce fameux avenant « adaptation des compositions d'équipage LC » du 1er juillet au 31 août 2022. Quelle avancée !!!



▪ **SI CERTAINS SE GARGARISENT DE CETTE SUSPENSION TEMPORAIRE, L'INTERSYNDICALE PNC, ELLE, NE PEUT S'EN SATISFAIRE.**

En effet, durant cette période, les prévisions de remplissage des avions LC sont en moyenne supérieures à 75 %. Ce qui veut dire concrètement que les compositions équipage seront grées au maximum.

La suspension de cet accord n'apporte donc aucune plus-value sur juillet et août. Avec ou sans cet avenant et au vu des remplissages, toute composition équipage incomplète le jour du départ aurait fait l'objet du versement d'un RADD compensatoire.

EN REVANCHE, À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE, QUAND LES REMPLISSAGES VONT BAISSER, NOUS SERONS DE NOUVEAU CONFRONTÉS À LA MÊME PROBLÉMATIQUE.

L'IS PNC demande depuis des mois, et continuera à le faire, la **SUPPRESSION** de cette modulation équipage et non une suspension.

La non-application de cet avenant du 1^{er} juillet au 31 août est en réalité un leurre que certains syndicats affichent comme une victoire... C'est de bonne guerre, les élections professionnelles approchent.

Les PNC ne sont pas naïfs, Il en faudra plus pour nous convaincre de la réelle volonté de la Direction de traiter les irritants (devrait-on dire les urticants) quotidiens qui dégradent nos conditions de travail.

